

# COMMUNE DE FARGES

## Procès - verbal n° 9 du Conseil Municipal - Séance du 13 avril 2021

**Présents** : GRAZIOTTI Monique – LUCK Guillaume – ZEIGER Véronique - BESTMANN Patrick - DEFUIDE Dorianne (arrivée à 20h15) - DIEUDE Benjamin (arrivé à 20h15) - LEVEUGLE Isabelle - EWERT Birgit - ROUAULT Steven - CHASSAGNE Huguette

**Absents excusés** : BADANO Vanessa- BERGES Sébastien

**Absents** : - BILLON-BRUYAT Raphaël

### 1. Conseil Municipal :

Désignation de la secrétaire de séance : BESTMANN Patrick

Procès-verbal N° 8:

Information concernant les horaires de l'école : il est nécessaire que la pause méridienne reste à 2h00, cela laisse le temps aux agents d'effectuer les deux services.

**3. Communauté d'agglomération du Pays de Gex : Les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site de la CAPG et au secrétariat de la Mairie.**

**4. Urbanisme** : ont été reçues les demandes d'urbanisme : DP MARTIN Christelle, GIRARD Hubert, POUILLIER Pierre, PIREZ Antoine, MUZA Yves (refusé), GROJEAN Hubert

### 5. Délibérations :

➤ **Convention d'occupation du domaine public de la SNCF** : Madame la Maire rappelle le projet d'aménagement d'une Voie Verte / piste cyclable traversant la commune de Farges, conjointement avec la commune de Péron. La Voie Verte se fera sur l'ancienne voie ferrée traversant la commune, il convient donc d'établir une convention d'occupation du réseau ferroviaire avec la société SNCF Réseau, pour une durée de 15 ans à compter du 01/05/2021, au prix de 500 € HT par an. La société SNCF Réseau est représentée par la société YXIME, agissant elle-même dans le cadre d'une convention de gestion et de valorisation immobilière conclue avec SNCF Réseau. **Accepté à l'unanimité**

➤ **Voie Verte : attribution des marchés aux entreprises** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° DEL020419-14 approuvant le lancement de l'étude pour l'aménagement de la Voie-Verte / Piste Cyclable conjointement avec la commune de Péron, et la délibération n° DEL030919-50 mandatant le cabinet URBALAB pour la mission de maîtrise d'œuvre de ce projet. Un premier appel d'offres avait été lancé le 31 janvier 2020, mais celui-ci avait été infructueux, l'enveloppe financière ne rentrant pas dans l'enveloppe prévue par la commune.

Une nouvelle procédure d'appel d'offres a été lancée le 15 octobre 2020, recevant treize candidatures pour trois lots de travaux séparés. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 novembre 2020 et a procédé à l'analyse détaillée des offres. Les trois lots ont été fructueux.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

			Par rapport à l'estimation :
Lot 1 Aménagement de la voie	SER SEMINE	241 794.60 € HT	+ 2,69 %
Lot 2 Aménagement des carrefours routiers	EIFFAGE	56 185.00 € HT	+ 27,07 %
Lot 3 Menuiserie	GUINTOLI	34 000.00 € HT	- 32 %

Le montant global des travaux s'élève à 331 979.60 € HT, soit 398 375.52 € TTC.

**Accepté à l'unanimité**

➤ **SIEA : détermination des numéros de lampadaires Rue du Quart d'Avo, croisement Rue de la République** : Le SIEA propose un nouveau plan de financement suite à la suppression de 5 points lumineux Led souterrains au lieu de 24 prévus Rue du Quart d'Avo, croisement Rue de la République. Après réajustement des deux propositions reçues, il est proposé de conserver 22 lampadaires sur 24. **Accepté à l'unanimité**

➤ **SIEA : ajout d'un point lumineux solaire chemin de la Carrière** : Le SIEA propose un nouveau plan de financement pour la pose d'un ensemble solaire autonome situé chemin de la Carrière. Le plan de financement se présente comme suit :

- Coût total : 8 700 € TTC
- Participation communale : 6 655 € TTC

La part communale sur le total de l'opération sera de 76,49 %.

Il est décidé que les riverains seront contactés par la mairie.

- **SIEA : ajout de points lumineux route d'Asserans:** Le SIEA propose un plan de financement pour la pose de trois points lumineux photovoltaïques Route d'Asserans, entre le pont de la déviation et le hameau d'Asserans.

Le plan de financement se présente comme suit :

- Coût total : 21 000 € TTC
- Participation communale : 15 083,76 € TTC

La part communale sur le total de l'opération sera de 71,83 %.

Il est décidé que les riverains seront contactés par la mairie.

- **Modification des indemnités du Maire et des adjoints :** Suite à la délibération DEL300620-41 fixant les taux d'indemnité du Maire et des adjoints, il est décidé de revoir à la hausse le montant des indemnités à compter du 13 avril 2021 :

- Maire : 80 % (inchangé)
- Premier Adjoint : 100 %
- Deuxième Adjoint : 100 %

#### 6. DIVERS :

- L'ONF a vendu des bois sur les parcelles de la commune n°29 et 30
- Les élections Régionales et Départementales sont maintenues les 20 et 27 juin 2021
- La commune ne prendra pas d'emploi d'été cette année
- La place arrêt-minute en haut de la Route de Pougny est à signaler avec un panneau et des bandes blanches
- Les travaux ont débutés pour supprimer la station d'épuration d'Asserans et une connexion sera faite au réseau de Collonges.
- Il manque un panneau « cédez le passage » à la sortie du parking de l'école sur le rond-point.

**Séance levée à 21h20**

**Le secrétaire de séance :**

Patrick BESTMANN

